

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00300**

**ACCORDS-CADRES MULTIATTRIBUTAIRES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX COURANTS D'ASSAINISSEMENT - AUTORISATION DE LANCER LA PROCEDURE ET DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES A INTERVENIR - 3 LOTS**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 29

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Raymond JOASSARD, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :** M. Gilles THIZY

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 13 juillet 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160425-D20160030010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160713

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016**

### **ACCORDS-CADRES MULTIATTRIBUTAIRES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX COURANTS D'ASSAINISSEMENT - AUTORISATION DE LANCER LA PROCEDURE ET DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES A INTERVENIR - 3 LOTS**

Les marchés à bons de commande concernant la réalisation de travaux courants d'assainissement arrivant à échéance au 30 janvier 2017, il convient dès à présent de renouveler ces contrats.

Il est proposé de lancer un appel d'offres ouvert décomposé en 3 lots en vue de l'attribution d'accords-cadres multi-attributaires, sans montant minimum ni montant maximum et qui seront exécutés par la conclusion de marchés subséquents.

L'objet du contrat concerne l'exécution de travaux neufs et d'entretien d'assainissement sur le territoire de Saint-Etienne Métropole suite au schéma directeur d'assainissement et aux travaux d'opportunité : projet de création, de renouvellement, de mise en séparatif, de réhabilitation ponctuelle, de petits « génie civil » et d'électromécanique. Il comprend également la mise en place d'une organisation administrative et technique pour assurer les travaux urgents de sécurité.

Cette consultation est allotie de la manière suivante :

#### **Territoire Ondaine:**

- lot n°1 : Saint-Victor, Çaloire, Saint-Paul-en-Cornillon, Fraisses, Firminy, Le Chambon-Feugerolles, La Ricamarie, Roche-la-Molière, Unieux et, le cas échéant, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, 4 nouvelles communes intégrant la Communauté Urbaine : Saint-Nizier-de-Fornas, Aboën, Rozier Côtes d'Aurec et Saint-Maurice-en-Gourgois.

#### **Territoire Furan:**

- lot n°2 : Andrézieux-Bouthéon, La Fouillouse, Saint-Héand, Fontanès, Marcenod, Saint-Christo-en-Jarez, Sorbiers, La Tour-en-Jarez, L'Etrat, La Talaudière, Saint-Priest-en-Jarez, Villars, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Etienne, Saint-Genest-Lerpt et, le cas échéant, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les 4 nouvelles communes intégrant la Communauté Urbaine : Saint-Galmier, Chamboeuf, Saint-Bonnet-les-Oules, La Gimond.

#### **Territoire Gier:**

- lot n°3: Saint-Romain-en-Jarez, Saint-Joseph, Valfleury, Saint-Martin-la-Plaine, Chagnon, Genilac, Rive-de-Gier, Dargoire, Tartaras, Cellieu, Lorette, Châteauneuf, La Grand' Croix, L'Homme, Farnay, Sainte-Croix-en-Jarez, Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Chamond, La Terrasse-sur-Dorlay, Pavezin, Doizieux, La Valla-en-Gier.

Chaque accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 ou de la notification de l'accord-cadre si elle est postérieure à cette date.

Chaque accord-cadre peut être reconduit par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Chaque lot sera attribué à 4 entreprises maximum (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats) et chaque entreprise ne pourra pas être attributaire de plus de 1 lot.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60 %
2-Prix des prestations	40 %

Les interventions pour les travaux urgents de sécurité seront effectuées selon le principe suivant : sur une année, les interventions se feront par période successive suivant l'ordre alphabétique des prestataires et en fonction du nombre de prestataires retenus. Ainsi, pour chaque lot, si 4 prestataires sont retenus, chaque période sera trimestrielle. Si seulement 3 prestataires sont retenus sur un ou des lot(s), chaque période sera de 4 mois. Si seulement 2 prestataires sont retenus sur un ou des lot(s), chaque période sera de 6 mois. Si seulement 1 prestataire est retenu sur un ou des lot(s), une seule période d'un an.

En cas de renouvellement du contrat, les périodes d'intervention se reproduisent de la même façon que la période initiale.

Ces dispositions feront l'objet d'une mise au point avant la notification du marché.

A titre indicatif le montant des dépenses relatives aux travaux courants d'assainissement sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, tous lots confondus (soit 5 lots), s'est élevé, à environ 4 750 K€ pour l'année 2015.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les accords-cadres à intervenir qui seront attribués aux entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres à l'issue de la procédure au regard des critères précités,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget annexe Assainissement section d'investissement.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD